

Le Courrier, Switzerland

<http://www.lecourrier.ch/>

Les organisations citoyennes luttant contre les dérives qu'entraîne le secret bancaire et l'évasion fiscale entendent unir leurs forces pour lancer une campagne de lobbying.

Les regards citoyens scrutent les méandres du secret bancaire

FABIO LO VERSO

Paru le Samedi 27 Mars 2004



Samedi et dimanche, les intervenants au colloque sur «les paradis fiscaux et le secret bancaire» ont décrit les luttes que les organisations citoyennes devront entreprendre pour rallier la majorité des esprits.

La journaliste étasunienne Lucy Komisar – grande pourfendeuse des multinationales qui, avec la complicité des gouvernements, dissimulent aux collectivités d'importantes ressources fiscales (lire en page 2) – n'était pas la seule personnalité de renom à parler, samedi et dimanche à Genève, devant le public convié par Attac-Genève et les Amis du Monde Diplomatique. Ces deux organisations ont tenu durant tout le week-end, à la Maison des associations, un forum sur le thème «paradis fiscaux et secret bancaire». Le colloque a vu la participation, entre autres, de l'économiste anglais John Christensen, de Jean-Claude Huot, de la Déclaration de Berne et de Bruno Gurtner, de la Communauté de travail des oeuvres d'entraide suisse. Avec Lucy Komisar, ce trio est actif au sein du Global Tax Justice Network, ou Réseau international pour la justice fiscale[1], né à l'occasion du Forum social européen, en 2002 à Florence. Tous siègent dans le «comité provisoire» de cette nouvelle organisation, qui, il y a un an presque jour pour jour, a effectué sa sortie mondiale à Londres en présentant le réseau devant les parlementaires britanniques.

FÉDÉRER LES ORGANISATIONS

Ce groupement entend «fédérer les associations travaillant dans le domaine de la justice fiscale», explique Bruno Gurtner. «Ensemble, ajoute-t-il, ces organisations pourront alimenter une action de lobbying international sur les gouvernements.» Mais pour cet expert, ce qui fait défaut, ce sont essentiellement les études et les recherches indépendantes qui évaluent l'impact de la «soustraction fiscale» sur l'économie et le tissu social. C'est ce que réclame à haute voix, depuis bon nombre d'années, Sébastien Guex, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne.

Invité à intervenir au colloque, celui-ci a rappelé que, en Suisse par exemple, à l'heure actuelle, il n'existe qu'une seule étude sur cette problématique[2]. Qui, de plus, affiche deux gros défauts. Premièrement, elle est cofinancée par la fondation Genève Place Financière et l'Association vaudoise des banques, ce qui permet de douter de l'indépendance de ses auteurs. Deuxièmement, ceux-ci appuient parfois leurs arguments sur des «statistiques inexistantes», ce qui autorise à douter aussi de leur crédibilité.

Le professeur se plaint également du fait que personne, jusqu'ici, n'a entrepris une «étude scientifique» (non basée, donc, sur des chiffres infondés) touchant à l'impact du secret bancaire sur l'emploi. Car dans ce domaine, il y a de quoi faire tomber des mythes qui «malheureusement ont encore la vie dure», dénonce M. Guex. Exemple: les milieux bancaires considèrent que ce sont au moins 50% des postes de travail de la place financière qui feraient les frais d'une suppression partielle du secret bancaire, c'est-à-dire environ 18000 emplois. «Ils agitent cet épouvantail pour faire peur aux citoyens.» Or «ce chiffre correspond au nombre de places de travail que les banques ont supprimées en dix ans, entre 1992 et 2002», s'étrangle le professeur.

PROTECTION INCASSABLE

C'est que l'absence d'une étude sérieuse laisse la porte ouverte aux déclarations à l'emporte-pièce, émises avec insistance par les représentants de la finance, entretenant l'idée que le secteur bancaire tiendrait à bout de bras l'économie helvétique. Une croyance qu'il faut relativiser, selon M. Guex, qui sort de son chapeau de chercheur un autre chiffre: en Suisse, entre 1997 et 2002, les banques ont amputé le crédit aux petites et moyennes entreprises (PME) de quelque 61 milliards de francs. Or les PME représentent environ 55% des emplois, soit 2,5 millions de places de travail.

Par ailleurs, les organisations citoyennes ont voulu montrer que le secret bancaire et son corollaire de l'évasion fiscale sont nuisibles à la société. Ainsi, décrire leurs effets sur les collectivités, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, c'est le

souci qu'a affiché la Commission Tiers-Monde de l'Eglise catholique (COTMEC). Deux de ses représentantes, Nicole Kunz et Martyna Olivet, ont évoqué la nécessité d'un «regard citoyen» scrutant tous les méandres du lien pervers que le secret bancaire entretient, en Suisse, avec l'évasion fiscale. La problématique est connue: les lois helvétiques opèrent une distinction (lire ci-dessous) entre «fraude» et «évasion».

Dans ce dernier cas de figure, le résultat est que le fisc des pays étrangers ne peut accéder en aucune manière aux comptes que leurs ressortissants ont ouverts en Suisse pour y cacher l'argent soustrait aux impôts. C'est une protection au caractère impénétrable que la législation suisse offre alors aux fraudeurs. On évalue à 2000 milliards de francs les capitaux étrangers déposés dans les coffres helvétiques. De l'aveu même des banquiers, un gros pourcentage proviendrait de l'évasion fiscale. Cela donne la mesure de la privation de ressources en argent que certains pays, impuissants, subissent (15 milliards par an dans les Etats du Sud, selon l'ONG britannique Oxfam).

Et voilà que la cible devient, plus que jamais, cette distinction entre fraude et évasion, que même le patriarche des banquiers zurichois, Hans Bär, qualifie de «non éthique» (lire ci-dessous). «Il faut condamner l'évasion fiscale en Suisse, lui donner un statut pénal, comme dans les autres pays», déclare à cet effet Jean-Claude Huod, de la Déclaration de Berne. Et si cette idée fait son chemin chez les citoyens engagés, elle a besoin d'une vaste campagne d'information pour qu'elle parvienne à s'ancrer aussi dans la majorité des esprits[3].

[1]www.taxjustice.net

[2]«Le poids des places financières suisses, genevoise et lémanique», par Jean-Christian Lambelet et Alexander Mihailov, décembre 2001.

[3] www.attac.org (www.local.attac.org/geneve)